



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 Décembre 2018

**DELIBERATION N° : 20181213\_23**

**OBJET** : Avis du conseil municipal sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2018-2028

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : **28 DEC. 2018**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

Le Maire L'élu(e) délégué(e)

  
  
**Christian LANDRY**

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-sept heures cinquante minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; D'JAFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

**Absents - Représentés**

LEBRETON Blanche représentée par HUET Marie Josée  
LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose Andrée  
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda  
JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Harry  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; ETHEVE Corine ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean Daniel LEBON, 9<sup>ème</sup> adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



## Séance du 13 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° : **20181213\_23**

OBJET :

**Avis du conseil  
municipal sur le projet  
de révision du Plan de  
Déplacements Urbains  
(PDU) 2018-2028**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Maire expose :

#### **I. Généralités**

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) vise à planifier sur un territoire, et durant une période donnée, généralement 10 ans, l'action politique en matière de mobilité en définissant les principes généraux de l'organisation des transports des personnes et des marchandises, de la circulation et du stationnement afin de promouvoir un usage plus rationnel des transports individuels et collectifs, motorisés ou non motorisés. Il s'agit également d'un document de planification dans le sens où le plan d'actions doit être d'un niveau suffisamment précis pour pouvoir être chiffré financièrement et prévoir un calendrier de réalisation. Le contenu du PDU doit être ainsi compatible avec la politique des Villes membres (PLU, PADD, ...) de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

#### **II. Procédure**

La CASUD, Autorité Organisatrice de la Mobilité sur notre territoire, a mis en révision le précédent PDU 2013-2023. Un projet de PDU a été arrêté en séance du conseil communautaire du 20/07/2018.

Conformément aux dispositions de l'article L1214-15 du Code des Transports, le PDU révisé doit faire l'objet de l'avis des Personnes Publiques. La Commune de Saint-Joseph est donc invitée à délibérer dans les trois mois à compter de la date de transmission du projet, soit au plus tard le 23 janvier 2019.

#### **III. Le projet de PDU**

Le PDU est composé des éléments suivants :

- un diagnostic et les scénarios (document du PDU initial de 2013) ;
- le plan d'actions (mis à jour en 2018)
- les annexes : accessibilité et évaluation environnementale

##### **1) Diagnostic - scénarios**

Il ressort du diagnostic que les déplacements effectués se font essentiellement en voiture au détriment des transports en commun qui enregistrent une faible part de fréquentation malgré une bonne couverture du territoire.

Des quatre scénarios envisagés, c'est le scénario 2 qui a été retenu. Il vise à accélérer la transition vers de nouvelles pratiques de mobilité.

Afin de palier à une congestion généralisée du réseau de voirie d'ici 10 ans (150 000 déplacements/jours supplémentaires) la Commune de Saint-Joseph, et la CASUD, souhaitent développer le réseau de transport sur le territoire en mettant en œuvre une politique globale de déplacement (cheminement doux, stationnement et parcs-relais, couverture du réseau de transport en commun avec des fréquences de passages accentuées...). L'objectif étant d'inciter la population au transfert modal pour principalement :

- faciliter l'accès des usagers notamment au cœur de ville ;
- toucher le public en particulier les non-utilisateurs et utilisateurs occasionnels d'user, de tester les transports publics dans le but de l'adopter dans la durée ;
- valoriser l'offre de transport public proposée au quotidien sur le territoire ;
- faire passer les messages d'éco-mobilités : praticité, économie et écologie.

## **2) Le plan d'actions**

Le PDU initial est décliné en 8 thèmes et 26 actions dont 12 actions complétées par la Ville de Saint-Joseph dans le programme révisé 2018-2028. Il s'agit des fiches actions 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.3, 4.1, 4.3, 5.1, 5.2, 5.4 et 8.1. fixant de nouvelles orientations sur le territoire de Saint-Joseph.

Ces orientations contribuent à atteindre les objectifs suivants :

- renforcer les déplacements internes (courtes distances) et les pôles d'échanges avec les réseaux interurbains et leur articulation avec le réseau urbain (longues distances) ;
- un partage de la voirie et une circulation automobile maîtrisée favorisant la présence des modes alternatifs au détriment de l'utilisation du véhicule personnel ;
- mutualiser les pratiques d'utilisation du véhicule avec la création de parcs-relais à des endroits stratégiques (entrée de villes, RING, ZAC...) ;
- favoriser les déplacements des Personnes à Mobilités Réduites (PMR) ;
- valoriser l'utilisation et l'accès aux modes doux (piétonisation, vélos...) ;
- repenser les pratiques de mobilité en période estivale notamment dans les lieux touristiques (Berges de la Rivière Langevin, Manapany, Vincenzo...).

## **3) Les remarques de la Ville**

Les principales remarques à apporter au projet du PDU sont les suivantes :

Les Actions du PDU	Les actions prévues au PDU 2018-2028 sur Saint-Joseph	Les c... Ville
1.1 Aménagement des infrastructures du TCSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>extension du TCSP dans la traversée urbaine de Saint-Joseph</li> <li>requalifier les voies et les espaces publics sur l'itinéraire de la ligne structurante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>requalification de l'actuelle RN 2 entre Manapany et Vincenzo, avec un traitement particulier pour la portion du cœur de ville</li> </ul>
1.2 Redéploiement et développement du réseau urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une navette urbaine Grand centre-ville (le GECKOBUS)</li> <li>Création d'une navette express cœur de ville / LES TERRASS</li> <li>Renforcement de la ligne structurante Tampon / Saint-Joseph</li> </ul>	
1.3 Augmentation du niveau de service du réseau CARSUD	<ul style="list-style-type: none"> <li>offrir une information en temps réel aux usagers (billétique, guide horaire, application smartphone , etc.)</li> </ul>	Cohérence avec le projet Action cœur de ville Saint-Joseph et le concept « smart city »
2.1 Mise en œuvre d'une nouvelle politique de stationnement dans les centres urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un plan de gestion du stationnement au cœur de ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>volonté de développer les parkings connectés dans le cœur de ville avec une signalétique adéquate</li> </ul>
3.1 Création pôles d'échanges et aménagement gare routière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation de la gare routière de Saint-Joseph</li> </ul>	
3.3 Aménagement de parcs relais connectés sur le TCSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un parc-relais au sein de la ZAC LES TERRASS et en entrée Est de la ville</li> </ul>	
4.1 Aménagement de liaisons inter-quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement du Ring</li> <li>Création d'une traversière OUEST reliant Manapany au Butor en passant par la ZA des Grègues et la rue Justinien Vitry</li> <li>Création d'une traversière EST reliant le cœur de ville à Bois-Noirs en passant par le complexe sportif Henri Ganofski et le quartier des Jacques</li> <li>Aménagement du boulevard de l'Océan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrage d'art à créer pour relier le quartier Trovalet à la ZAC TERRASS</li> <li>Réalisation d'un troisième pont routier sur la rivière des Remparts en remplacement du radier fusible</li> <li>Aménagement des voiries à l'intérieur du ring</li> <li>Construction d'une deuxième passerelle piétonne jonction « rue Maury » / « rue Roland Garros »</li> <li>Aménagement de routes touristiques (Manapany-les-Bains, rivière Langevin, route de Grand-Coude et marine de Vincenzo)</li> </ul>
4.2 Hiérarchisation du réseau de voirie en cohérence avec le SRIT (schéma régional des	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achèvement de la contournante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>création et aménagement des barreaux de liaison qui permettent de connecter le cœur de ville à la contournante</li> <li>prolongement de la</li> </ul>

infrastructures de transport)		<p>voie rapide de Grand-Bois en passant par Petite-Ile et le « viaduc Solitaire »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prolongement de la contournante depuis Bois-Noirs vers Vincenzo/St-Philippe</li> <li>• restructuration de la RD 3 Hubert Delisle</li> </ul>
-------------------------------	--	--

Pour rappel, le PLU de Saint-Joseph arrêté le 5 octobre 2018 est en cohérence pour ce projet de PDU.

Considérant que ces grandes orientations permettront un développement harmonieux de la Commune de Saint-Joseph, il est demandé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains 2018-2028 en prenant en compte les compléments proposés ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération du Sud au titre de la procédure de consultation des personnes publiques associées ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce relatif à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des Transports notamment les dispositions de l'article L.1214-15,

**Vu** la délibération n°38-20180720 du conseil communautaire du 20 juillet 2018,

**Vu** la note explicative de synthèse n°23,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Présents : 27**

**Représentés : 6**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** EMET un avis favorable sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains 2018-2028 en prenant en compte les compléments suivants proposés par la Commune de Saint-Joseph.

Les Actions du PDU	Les actions prévues au PDU 2018-2028 sur Saint-Joseph	Les compléments proposés par la Ville
1.1 Aménagement des infrastructures du TCSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>extension du TCSP dans la traversée urbaine de Saint-Joseph</li> <li>requalifier les voies et les espaces publics sur l'itinéraire de la ligne structurante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>requalification de l'actuelle RN 2 entre Manapany et Vincenzo, avec un traitement particulier pour la portion du cœur de ville</li> </ul>
1.2 Redéploiement et développement du réseau urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'une navette urbaine Grand centre-ville (le GECKOBUS)</li> <li>Création d'une navette express cœur de ville / LES TERRASS</li> <li>Renforcement de la ligne structurante Tampon / Saint-Joseph</li> </ul>	
1.3 Augmentation du niveau de service du réseau CARSUD	<ul style="list-style-type: none"> <li>offrir une information en temps réel aux usagers (billétique, guide horaire, application smartphone , etc.)</li> </ul>	Cohérence avec le projet Action cœur de ville Saint-Joseph et le concept « smart city »
2.1 Mise en œuvre d'une nouvelle politique de stationnement dans les centres urbains	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un plan de gestion du stationnement au cœur de ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>volonté de développer les parkings connectés dans le cœur de ville avec une signalétique adéquate</li> </ul>
3.1 Création pôles d'échanges et aménagement gare routière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabilitation de la gare routière de Saint-Joseph</li> </ul>	
3.3 Aménagement de parcs relais connectés sur le TCSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un parc-relais au sein de la ZAC LES TERRASS et en entrée Est de la ville</li> </ul>	
4.1 Aménagement de liaisons inter-quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménagement du Ring</li> <li>Création d'une traversière OUEST reliant Manapany au Butor en passant par la ZA des Grègues et la rue Justinien Vitry</li> <li>Création d'une traversière EST reliant le cœur de ville à Bois-Noirs en passant par le complexe sportif Henri Ganofski et le quartier des Jacques</li> <li>Aménagement du boulevard de l'Océan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrage d'art à créer pour relier le quartier Trovalet à la ZAC TERRASS</li> <li>Réalisation d'un troisième pont routier sur la rivière des Remparts en remplacement du radier fusible</li> <li>Aménagement des voiries à l'intérieur du ring</li> <li>Construction d'une deuxième passerelle piétonne jonction « rue Maury » / « rue Roland Garros »</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• A ID : 974-219740123-20181213-DCM20181213_23-DE touristiques (Manapany-les-Bains, rivière Langevin, route de Grand-Coude et marine de Vincenzo)</li> </ul>
<p>4.2 Hiérarchisation du réseau de voirie en cohérence avec le SRIT (schéma régional des infrastructures de transport)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement de la contournante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• création et aménagement des barreaux de liaison qui permettent de connecter le cœur de ville à la contournante</li> <li>• prolongement de la contournante en direction de la voie rapide de Grand-Bois en passant par Petite-Ile et le « viaduc Solitaire »</li> <li>• prolongement de la contournante depuis Bois-Noirs vers Vincenzo/St-Philippe</li> <li>• restructuration de la RD 3 Hubert Delisle</li> </ul>

**Article 2 .-** **AUTORISE** le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération du Sud au titre de la procédure de consultation des personnes publiques associées.

**Article 3 .-** **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce relatif à cette affaire.

**Article 4 .-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

L'élue(e) délégué(e)



**Christian LANDRY**